



**Communiqué de presse**

30 juin 2017

## **Décret rythmes scolaires : un anachronisme qui ne démobilisera pas les villes éducatrices**

Le décret permettant le retour à la semaine de 4 jours est anachronique et va engendrer une concurrence accrue entre les territoires. Il permet à des écoles d'être de nouveau en décalage total avec le reste des pays de l'OCDE, comprimant des heures d'enseignements et empêchant la réalisation d'activités périscolaires. Il faut être conscient que ce retour en arrière serait irréversible pour les communes.

Pour reprendre une ancienne phrase de Jean-Michel BLANQUER, "*c'est le monde des adultes qui s'est entendu sur le monde des enfants*".

Le décret n'a quasiment pas été modifié et il reviendra donc aux DASEN d'apprécier si les éventuelles modifications de rythmes permettent "*de garantir la régularité et la continuité des temps*" ainsi que "*la qualité des activités périscolaires proposées*".

Mais un décret ne remettra pas en cause 4 années de travail considérable fait par les acteurs éducatifs pour l'épanouissement et la réussite éducative des enfants.

Les villes du Réseau Français des Villes Educatrices continueront de plaider pour des rythmes éducatifs dans l'intérêt des enfants. Elles s'inscriront dans la volonté exprimée au Sénat par le ministre de rendre les PEDT plus qualitatifs et ainsi poursuivre l'objectif de co-construction des politiques éducatives au niveau local. Comme toute démarche coopérative, cela se construit et nécessite donc des temps institutionnalisés où un projet commun peut se dessiner.

Ce sera l'occasion de vérifier si, derrière les mots, le soutien aux activités périscolaires perdure à travers le fonds de soutien du ministère, indispensable pour les communes. Ces activités ne sont pas juste un moyen d'occuper les enfants, ils jouent un rôle hautement éducatif. L'accès de tous les enfants à des activités éducatives qualitatives en dépend.